

Rapport des activités de l'année 2013-2014 présenté à l'assemblée générale annuelle des membres de l'AQDMD le 15 novembre 2014

Le conseil d'administration élu en octobre 2013 était composé des personnes suivantes: Hélène Bolduc, présidente, Marcel boulanger m.d, Doris Dubreuil trésorière, Jean Mercier, professeur de sciences politiques, Georges l'Espérance neuro-chirurgien. Marie Amzallaq sera élue en remplacement de Danielle Hudon qui avait annoncé sa démission pour le 1^{er} avril 2014.

Le Conseil d'administration a tenu quatre réunions régulières et consulté à plusieurs reprises ses conseillers spéciaux. Ceux-ci sont invités aux rencontres, participent de plein droit aux discussions mais n'ont pas un droit de vote officiel.

Date des réunions : 26 octobre 2013, 25 janvier 2014, 3 mai 2014, 3 septembre 2014.

Réalisations pour l'année 2013 2014 ; une étape de 7 ans vers l'accomplissement de nos objectifs.

Au plan politique, nous avons été plus souvent acteurs mais cette année plus souvent spectateurs en attente du vote sur le projet de loi et en réaction au discours des opposants. Il n'est pas opportun de reprendre ici la liste des activités des années

précédentes mais notre présence constante sur le terrain, notre disponibilité auprès des médias et des diverses associations, notre participation aux colloques organisés pour discuter des aspects médicaux, sociaux et juridiques de la question de la mort dans la dignité ont été reconnues. Le travail d'une équipe aux compétences variées et complémentaires ont permis d'avoir des positions bien réfléchies sur les divers aspects du débat. Selon les échos reçus, notre discours fut toujours digne et respectueux.

Nos commentaires sur la loi 52

Le 5 juin 2014, l'Assemblée nationale du Québec a adopté à 94 voix pour et 22 contre, une loi qui reconnaît que l'aide médicale à mourir est un soin approprié pour soulager des souffrances physiques ou psychologiques d'une personne en fin de vie. Cette loi reconnaît l'importance de développer des soins palliatifs et l'obligation pour les soignants et les familles de respecter les directives médicales anticipées.

Les législateurs avaient l'obligation de respecter la juridiction du Québec dans le domaine de la santé et donc légaliser ce soin à des personnes en fin de vie ne risquait pas d'être interprété comme un suicide assisté. Les législateurs ont suivi en cela les recommandations du comité de juristes présidé par M^e Jean-Pierre Ménard et l'auteure du projet de loi Véronique Hivon a relevé le défi de faire adopter une loi qui se défend au plan constitutionnel. Ajoutons que c'est un immense progrès même si elle ne rejoint pas tous nos critères. Elle fait déjà l'envie de bien des canadiens et des militants ailleurs dans le monde.

Au plan juridique

Nous avons pris la décision de nous joindre à Farewell Foundation, association à but non lucratif de la Colombie-Britannique qui, comme nous, milite pour la liberté de choix des personnes ayant des pathologies médicales incurables et souffrances physiques et psychologiques importantes afin qu'elles aient le droit être aidées à mourir dignement.

Nous croyons qu'une association-sœur anglophone et une francophone du Québec qui interviennent ensemble auprès de la Cour Suprême du Canada devaient défendre ensemble le point de vue du citoyen qui s'appuie sur la Charte canadienne des droits et libertés. Il s'agit de reconnaître le droit à la liberté et l'autonomie décisionnelle de la personne souffrante sans espoir de guérison. La cause de Gloria Taylor & Als a été initiée par l'Association des libertés civiles de Colombie Britannique (BCCCLA) et la Cour Suprême du Canada a décidé d'entendre cette cause 20 ans après Sue Rodrigues car les conditions sociales et politiques ont changé. Certains États ont depuis adopté des lois qui permettent une aide médicale à mourir sans qu'il y ait risque de dérives graves. Quoi qu'il en soit de la loi 52, à cause du contexte juridique canadien, la pratique même exceptionnelle de ce soin serait grandement simplifiée pour les médecins hésitants, s'il est jugé inconstitutionnel de criminaliser le geste d'un tiers qui met fin volontairement à la vie d'autrui.

Au plan politique: contrer la désinformation

Le comité spécial composé des trois médecins Marcel Boulanger, Georges L'Espérance et Marcel Boisvert est intervenu fréquemment et spécifiquement auprès de la

communauté médicale par des articles dans les médias et la revue *L'Actualité médicale*. Le blogue de Georges L'espérance a été encourageant pour nous car les réactions positives au projet de loi étaient plus nombreuses que celles des adversaires. Les médecins opposés au projet de loi étaient particulièrement issus du réseau des soins palliatifs.

Jean Mercier à titre de professeur de sciences sociales et connaissant les lois en vigueur en Belgique et ailleurs dans le monde, a collaboré avec les philosophes en droit et éthique, Wayne Sumners de l'Université de Toronto et Daniel Weinstock de Mc Gill pour remettre les pendules à l'heure face aux accusations de dérives ou de pente glissante qui sont devenus les principaux arguments des adversaires de l'interdit formel à tout changement de la loi en plus des arguments religieux.

Le Congrès de la WFRtDS

Nous avons participé au Congrès de la World Federation Right to Die Societies (WFRtDS) Deux délégués, Jean Mercier et Hélène Bolduc ont représenté l'Association lors de cette rencontre internationale qui se tient à tous les deux ans.

Nous avons informé les différentes organisations de la récente avancée au Québec avec l'adoption de la loi 52. Madame Véronique Hivon était la conférencière principale invitée lors d'une session dédiée au Québec. Elle a expliqué la démarche entreprise en décembre 2009 par une motion unanime de l'Assemblée nationale du Québec de consulter la population sur la question de mourir dans la dignité. Celle-ci a permis un débat démocratique exceptionnel et le vote d'une loi qui englobe tous

les soins de fin de vie y compris l'aide médicale à mourir. Il a été maintes fois souligné que cette victoire est due en grande partie à sa détermination et son intelligence politique. La WFRtDS l'a honorée par la remise du prix Marilyn Séguin décerné à la personne qui a le plus contribué à l'avancement du droit de mourir dans la dignité au plan international en 2014.

Activités administratives

Les départs de Danielle Hudon et de Jean Sicotte ont créé un vide et c'est à regret que nous avons dû les remplacer même partiellement. La réorganisation n'est pas terminée mais nous avons recruté Michèle Gaudet comme registraire et Normand Gour a repris temporairement le rôle de Webmestre jusqu'à ce que le prochain conseil d'administration trouve une solution plus définitive.

Calendrier des activités de l'AQDMD en 2013-2014	
Octobre 2013	Dr Marcel Boisvert participe à deux demi-journées à Mont-Tremblant pour l'université du troisième âge de Sherbrooke. Sujets: limites des soins palliatifs, discussion détaillée de l'aide médicale à mourir.
	Présentation d'Hélène Bolduc à l'Association de défense des droits des retraités et préretraités
	Article de Jean Mercier, Le Devoir, S'il vous plaît, n'oubliez pas le patient !
N o v e m b r e 2013	Article de Gilles Lebel, Le Nouvelliste, <i>L'autonomie de la personne est un droit</i>
	Entrevue du Dr Georges L'Espérance, émission « À vous de juger », TVRS
	Communiqué de presse: Lettre d'un collectif de médecins canadiens en faveur de l'aide médicale à mourir
	Article de Jean Mercier et Daniel Weinstok Globe and Mail, <i>Fondement éthique de l'aide médicale à mourir</i>
	Présentations de Hélène Bolduc à des résidents de HLM

Janvier 2014	Décès de Madame Francine Lalonde - Hommage de la présidente de l'AQDMD
	Rencontre de Hélène Bolduc avec Russell Ogden, Farewell Foundation, CB
	Lettre du Dr Marcel Boisvert au évêques du Québec, La Presse
Février 2014	Entrevue Dr Marcel Boulanger avec le journaliste Jacques Bissonnet, RDI
	Entrevue Dr Marcel Boulanger avec Catherine Perrin, Radio-Canada
	Entrevue de Jean Mercier et Yvon Bureau, émission « Mise à jour », MA tv
Mai 2014	Participation d'Hélène Bolduc à l'assemblée générale annuelle de Dying with Dignity
Juin 2014	Adoption de la loi 52 sur les soins de fin de vie. Entrevues à la radio.
Juillet 2014	Participation à une étude universitaire de Nouvelle-Zélande sur le débat au Québec. Point de vue d'Hélène Bolduc avec Pam Oliver, PhD (psychologie)
	Participation d'Hélène Bolduc à titre de responsable de l'AQDMD dans une étude en bioéthique, Université McGill.
Septembre 2014	Participation au congrès de la World Federation for the Right to Die Society, Chicago
Octobre 2014	Intervention de l'AQDMD aux auditions en Cour suprême dans la cause de Lee Carter & als

Conclusion

Une période de réflexion et de réorientation de la mission s’amorce en attendant le jugement de la cour Suprême et la mise en route de la loi 52 au Québec. Difficile de planifier et de prévoir des activités ou interventions avant que ne soient connues les réactions des parlementaires canadiens à une décision que l’on ne connaît pas encore.

Une étape se termine et une nouvelle s’amorce avec l’élection d’un conseil d’administration partiellement renouvelé.

Hélène Bolduc, présidente

Présenté à l’Assemblée générale annuelle
15 novembre 2014